

**CHARTRE SUR LA LAÏCITE
AUX CENTRES SOCIAUX DE X.
LES FETES ET RITUELS**

Dans notre société française, la question de la laïcité revient de façon récurrente sur le devant de la scène, c'est un sujet de questionnement et d'inquiétude jamais vraiment tiré au clair ou résolu.

Les Centres Sociaux de X accueillent des publics d'origines, de cultures et de religions différentes. Depuis des années ils se sentent interpellés dans leur fonctionnement par des comportements, des demandes, des discours tenus ou entendus, venant des usagers ou des divers travailleurs sociaux de la structure. Ne disposant d'aucune réponse collective réfléchie et organisée, chaque permanent, vacataire ou bénévole, en fonction de sa sensibilité, sa culture ou ses croyances essaie de trouver seul la meilleure solution au problème posé. Conscient de la lourde responsabilité que porte l'ensemble de ces acteurs, le conseil d'administration et la direction des centres sociaux de X, a proposé à tous un travail commun sur ce sujet sensible.

Il a pour objectif :

- La mise à plat de tous les problèmes rencontrés au quotidien (demande de viande halal, pression musulmane pendant le ramadan, le foulard, le voile etc...)
- Essayer de trouver ensemble une réponse à chaque problème posé en se référant à une définition de ce qu'est la laïcité au sein des Centres Sociaux de X, qui servirait de base commune.
- Travailler sur un document final regroupant le tout, validé par le conseil d'administration.

Notre travail se déroule depuis près de deux ans de la façon suivante :

1^{ère} étape :

Une intervention théorique (avec Cheba Malicié) pour resituer la laïcité dans l'histoire de notre pays, et voir comment et en quoi elle bouscule notre société contemporaine.

L'intervention d'un élu du territoire, pour nous informer de la manière dont la municipalité de X a traité cette question

Car nous souhaitons, dans ce travail au Centre Social, être en cohérence avec les responsables de la Ville.

2^{ème} étape :

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Définir clairement tout ce qui pose problème dans notre fonctionnement quotidien. En Avril, Mai et Juin 2005, sous le regard et avec l'aide d'un formateur (Jean Marc COTTET), chacun des participants a exprimé comment il était interpellé dans sa pratique professionnelle par les usagers sur la question du respect ou non de la laïcité (3 heures de travail en groupes hétérogènes).

Lors d'une seconde rencontre, l'intervenant nous a permis de dégager une démarche commune qui partant de la Charte des Centres Sociaux, a abouti à la création d'un cadre permettant de poser à chaque problème abordé la question clé : « s'agit-il là d'une mise en cause de la laïcité ou non ? »

16 problèmes rencontrés ont été ainsi répertoriés.

3^{ème} étape :

Construire un socle commun qui donner une idée claire de la laïcité dans nos structures. Ce socle s'appuyant sur la Charte des Centres Sociaux : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la définition des valeurs de laïcité pour l'Association.

1°- Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun.

2°- Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social.

3°- Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail.

4°- Les activités et la disponibilité des professionnels et des bénévoles ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses.

5°- Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.

Cette définition nous sert de base pour résoudre les problèmes rencontrés.

Chaque personne pourra ainsi trouver une réponse au problème posé qui ne sera plus personnelle mais qui s'appuiera sur le socle mis en place.

4^{ème} étape :

De Novembre 2005 à Février 2006 : résolution cas par cas des difficultés posées.

A partir d'une grille de travail pour chacun des 16 sujets à aborder, il nous appartient de mesurer si les valeurs de laïcité sont remises en cause ou non et de dégager des solutions et des réponses claires pour chaque cas traité.

L'ensemble des participants s'est mobilisé fortement pendant 3 heures.

Cette étape du travail a été animée par l'équipe de direction, deux salariés et deux administrateurs.

Ceméa – Francas – Ligue de l'enseignement

La Laïcité à l'usage des éducateurs

5^{ème} étape : « Validation par le Conseil d'Administration »

L'ensemble du travail de Février à Avril 2006 est validé par le Conseil d'Administration du 18/05/2006.

Ce document final servira de guide au quotidien à tous les acteurs sur le terrain et bénévoles de l'Association des Centres Sociaux de X.

Et la suite ?

Se tenir en éveil pour de nouveaux problèmes éventuels et assurer la transmission dans le temps au moment de nouvelles embauches, ou recrutement de nouveaux bénévoles et administrateurs.

La Direction et le Conseil d'Administration des Centres Sociaux de X seront les garants dans le temps de l'application de cette Charte intérieure construite ensemble.

Résolution des problèmes rencontrés dans le quotidien

Les cas solutionnés et validés par le conseil d'administration d'avril 2006, constitue la référence de notre travail, où chaque salarié et bénévole doit l'appliquer et s'y conformer :

Nous présentons ici la réflexion conduite sur les fêtes et rituels autour des points suivants :

- Les enfants pendant le ramadan sont sous alimentés quand ils restent une journée complète.
- Pendant le ramadan la présence des enfants à l'accompagnement scolaire est très irrégulière.
- Pendant le ramadan les animateurs ne mangent pas à table avec les enfants. La rupture du jeûne se fait en dehors de la présence des enfants.
- Pendant le ramadan, il y a une pression des femmes musulmanes pour que l'on organise des soirées festives à répétitions, autour de la danse.
- « La recherche des œufs de Pâques et des cloches par les enfants Mari gras, Les Galettes des Rois, le sapin de Noël, la fête des Lumières etc... ».
- Une maman demande si son enfant pourra faire la prière à 17 h pendant le camp d'été.
- Pour un repas en soirée, avec des adolescents, pendant le ramadan, le groupe écoute une radio religieuse pour savoir à quelle heure ils doivent commencer le repas.

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Identification du problème

Description de la situation rencontrée.	Les enfants pendant le ramadan sont sous alimentés quand ils restent une journée complète.	
Description du problème posé.	<p>Les enfants ne mangent pas à table. La vie du groupe peut en être perturbée. Lorsque l'on organise des activités sportives, les enfants risquent d'être en hypoglycémie. Le programme d'activité est adapté au rythme du ramadan (activités calmes etc....).</p>	
Rappel des valeurs du centre social sur la question de la laïcité.	<p>Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun. Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social. Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail. Les activités et la disponibilité des professionnels et des bénévoles ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses. Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.</p>	
Ces valeurs de laïcité sont elles remises en cause ?	<p>Non les valeurs ne sont pas remises en cause. C'est l'adaptabilité des activités qui peut remettre en cause notre projet pédagogique.</p>	

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Résolution du problème

Rappel des finalités de l'action Dans lequel à lieu le problème	Quel obstacle rencontrons nous ? Logistiques, humain, financier...	Qu'elles propositions faire compatibles avec nos principes ?	Qui met en œuvre ?
<p>La variété du programme doit favoriser la mixité sociale et culturelle.</p> <p>La variété du programme doit favoriser la découverte de différents types d'activités sportives ou culturelles.</p> <p>L'enfant a la possibilité de faire un choix qui l'aide à se construire.</p>	<p>Pour répondre au projet pédagogique l'équilibre des activités doit être respecté.</p>	<p>Mettre en place un programme varié où chaque enfant peut y trouver son compte dans la journée et la semaine.</p> <p>C'est l'enfant ou la famille qui choisit parmi les activités proposées, le salarié n'est en aucun cas responsable de ce choix.</p> <p>Proposer aux enfants, si la rupture du jeûne se fait pendant le temps d'activité, de venir avec un « goûter », cela ne gêne pas le fonctionnement.</p> <p>Expliquer aux familles et aux jeunes qu'une pratique sportive n'est pas incompatible avec une pratique religieuse</p> <p>Travailler avec les animateurs l'idée que l'on se fait de ce problème alors qu'il n'y a pas de problème.</p> <p>Pour les activités sportives on peut faire le choix que pendant cette période elles aient quand même lieu même si le groupe est plus restreint que d'habitude.</p>	<p>L'ensemble de l'équipe d'animateur.</p>

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Identification du problème

Description de la situation rencontrée.	Pendant le ramadan la présence des enfants à l'accompagnement scolaire est très irrégulière.	
Description du problème posé.	<p>Ils arrivent en retard à l'accompagnement scolaire. Certains ne viennent pas et n'avertissent pas. Les bénévoles sont au « chômage.... » L'arrivée des enfants se fait de manière étalée lorsque la rupture du jeûne se fait au même moment que le démarrage de l'activité. La vie du groupe en est perturbée.</p>	<p>Lorsque l'on organise des activités sportives, les enfants risquent d'être en hypoglycémie. Le programme d'activité est adapté au rythme du ramadan (activités calmes etc....).</p>
Rappel des valeurs du centre social sur la question de la laïcité.	<p>Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun. Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social. Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail. Les activités et la disponibilité des professionnels et des bénévoles ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses. Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.</p>	
Ces valeurs de laïcité sont elles remises en cause ?	<p>Non elles ne sont pas remises en cause. L'absence des enfants ou des jeunes, remet en cause les règles de fonctionnement des activités et perturbe celles-ci.</p>	

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Résolution du problème

Rappel des finalités de l'action Dans lequel à lieu le problème	Quel obstacle rencontrons nous ? Logistiques, humain, financier...	Qu'elles propositions faire compatibles avec nos principes ?	Qui met en œuvre ?
<p>Pour l'aide au travail scolaire : Pédagogiquement nous travaillons sur la notion de régularité, d'engagement et le respect de celui-ci.</p> <p>L'enfant et la famille s'engagent dans un contrat écrit à : Respecter les bénévoles qui se déplacent pour eux. Respecter les horaires. Venir régulièrement à l'activité. Prévenir de l'absence de l'enfant.</p>	<p>Aucun . Si les enfants arrivent en retard à un autre moment de l'année, nous leur rappelons la règle de fonctionnement.</p>	<p>Expliquer la règle d'inscription aux familles si elle n'est pas intégrée.</p> <p>Expliquer aux familles l'importance de respecter les bénévoles qui se déplacent toute l'année pour travailler avec nous.</p> <p>Proposer aux enfants, si la rupture du jeûne se fait pendant le temps d'accompagnement scolaire, de venir avec un « goûter » , cela ne gêne pas le fonctionnement.</p>	<p>L'équipe de permanents explique au quotidien notre démarche.</p> <p>Les coordinateurs et le responsable rappellent la règle si elle n'est pas respectée.</p>

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Identification du problème

Description de la situation rencontrée.	Pendant le ramadan les animateurs ne mangent pas à table avec les enfants. La rupture du jeûne se fait en dehors de la présence des enfants.	
Description du problème posé.	La relation éducative est perturbée. On demande aux enfants de rester assis à table et les adultes ne le font pas. On demande aux enfants de goûter à tout et les animateurs ne mangent pas.	La rupture du jeûne se fait dans une autre pièce sur un temps qui n'est pas une pause organisée. La surveillance des enfants à ce moment là est défailante.
Rappel des valeurs du centre social sur la question de la laïcité.	Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun. Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social. Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail. Les activités et la disponibilité des professionnels et des bénévoles ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses. Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.	
Ces valeurs de laïcité sont elles remises en cause ?	Ce n'est pas une question de laïcité mais de respect des clauses du contrat de travail et de la mission qui est donnée aux animateurs. Nous sommes face à un problème de responsabilité si l'animateur laisse les enfants seuls.	

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Résolution du problème

Rappel des finalités de l'action Dans lequel à lieu le problème	Quel obstacle rencontrons nous ? Logistiques, humain, financier...	Qu'elles propositions faire compatibles avec nos principes ?	Qui met en œuvre ?
<p>Eveiller la curiosité des enfants autour de l'apprentissage de la nourriture et des découvertes des différents aliments. Cet apprentissage doit se faire en respectant le choix des familles.</p> <p>Apprendre aux enfants à rester assis à table et participer à la vie du repas.</p> <p>Le repas est un temps de convivialité où les enfants peuvent échanger entre eux et avec les animateurs.</p> <p>Chaque animateur doit être en mesure de respecter les règles de sécurité régies par la réglementation jeunesse et sport.</p>	<p>Aucun.</p>	<p>Rappeler aux salariés les risques dans lesquels ils se mettent : Défaut de surveillance, Carence d'apport éducatif auprès des enfants etc...</p> <p>Rappeler la nature du travail du poste d'animateur et les objectifs pédagogiques à atteindre avec les enfants.</p> <p>L'animateur doit rester assis à table et expliquer pourquoi il ne mange pas, en ce moment (sans rentrer dans une éducation religieuse). L'animateur le reste du temps doit faire voir aux enfants qu'il est capable d'appliquer lui-même ce qu'il leur demande de faire.</p> <p>Le salarié peut se permettre de grignoter au moment de la rupture du jeûne, les enfants sont toujours sous sa responsabilité à ce moment là. Expliquer aux enfants pourquoi il grignote, sans faire de prosélytisme.</p>	<p>La direction ou les responsables doivent rappeler le cadre du travail, dès l'embauche.</p> <p>Le responsable de secteur et les coordinateurs doivent vérifier l'application du cadre du travail.</p>

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Identification du problème

Description de la situation rencontrée.	Pendant le ramadan, il y a une pression des femmes musulmanes pour que l'on organise des soirées festives à répétition, autour de la danse.	
Description du problème posé.	<p>Cette communauté à ce moment là met davantage la pression pour l'organisation de ce type de soirée, par rapport à d'autres moments de l'année. Dans leur esprit ces fêtes ne sont liées qu'au Ramadan. C'est une période où elles ont plus de liberté et le centre social est un lieu où elles ont la légitimité de venir facilement.</p>	<p>Pendant ces soirées des personnes inconnues au centre social viennent en attitude de consommatrice. Les propositions arrivent groupées sur une même période, alors qu'à d'autres moments elles sont absentes.</p>
Rappel des valeurs du centre social sur la question de la laïcité.	<p>Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun. Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social. Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail. Les activités et la disponibilité des professionnels et des bénévoles ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses. Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.</p>	
Ces valeurs de laïcité sont elles remises en cause ?	<p>Les valeurs de laïcité ne sont pas remises en question. On est plutôt face à un désir de convivialité plus pressant sur une période donnée par une partie des usagers.</p>	

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Résolution du problème

Rappel des finalités de l'action Dans lequel à lieu le problème	Quel obstacle rencontrons nous ? Logistiques, humain, financier...	Qu'elles propositions faire compatibles avec nos principes ?	Qui met en œuvre ?
<p>Toute soirée festive doit permettre un échange culturel et faciliter la convivialité.</p> <p>La diversité des propositions permet la mixité des publics. La mixité hommes femmes est une règle de bases.</p> <p>La danse reste une expression de liberté et de plaisir de bouger son corps.</p> <p>Les participants doivent s'impliquer dans la préparation de la fête et du déroulement de celle-ci. Nous ne proposons pas des actions de consommation.</p> <p>Les règles de fonctionnements sont les mêmes à toutes les périodes de l'année.</p>	<p>Aucun si ce n'est de rappeler les règles de fonctionnement régulièrement.</p>	<p>Inciter les groupes à varier les propositions et les étaler sur différentes périodes pour faciliter la mixité sociale, et les déconnecter de la période du Ramadan (ex : soirée cinéma, djembé etc..).</p> <p>S'appuyer sur des réseaux de personnes connues pour impulser la notion de participation et canaliser les personnes qui ont une attitude consommatrice.</p> <p>Aucune organisation de rites religieux ne doit être faite dans ces soirées.</p>	<p>Le secteur développement social au nom du centre social.</p> <p>L'équipe de direction, lorsqu'il s'agit d'un travail partenarial.</p>

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Identification du problème

Description de la situation rencontrée.	« La recherche des œufs de Pâques et des cloches par les enfants Mardi gras, Les Galettes des Rois, le sapin de Noël, La fête des Lumières etc... »	
Description du problème posé.	<p>Ce sont des symboles liés à des fêtes religieuses qui sont devenus des coutumes, pour lesquelles le sens religieux n'est plus réellement connu.</p> <p>Ces coutumes d'origine catholique pour certaines sont plus présentes dans le calendrier.</p> <p>Elles sont liées actuellement à un patrimoine qui est mis sur le même registre qu'halloween, le nouvel an chinois où la fête de L'Aïd qui n'apparaissent pas dans une éphéméride.</p> <p>Certaines de ces manifestations comme mardi gras, le père Noël, le sapin de Noël, n'ont pas d'origine religieuse proprement dite.</p>	<p>Si une crèche est montée nous sommes sur une approche très religieuse.</p> <p>Dessiner le « petit Jésus » sur la période de Noël c'est apporter une coloration religieuse.</p>
Rappel des valeurs du centre social sur la question de la laïcité.	<p>Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun.</p> <p>Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social.</p> <p>Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail.</p> <p>Les activités et la disponibilité des professionnels et des bénévoles ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses.</p> <p>Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.</p>	
Ces valeurs de laïcité sont elles remises en cause ?	<p>Les valeurs de laïcité ne sont pas remises en cause car il n'y a aucun rite religieux qui est proposé en même temps.</p> <p>Ce sont des fêtes d'origine religieuse pour certaines, qui sont devenues des usages culturels.</p>	

Résolution du problème.

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Rappel des finalités de l'action Dans lequel à lieu le problème	Quel obstacle rencontrons nous ? Logistiques, humain, financier...	Qu'elles propositions faire compatibles avec nos principes ?	Qui met en œuvre ?
<p>L'échange culturel favorise la connaissance de l'autre et l'acceptation de vivre ensemble. Dans l'acceptation des pluralités nous avons un rôle éducatif à jouer auprès de tous les publics.</p> <p>Offrir des possibilités de partage et de convivialité en s'appuyant sur les différentes fêtes existantes.</p>	<p>Aucun.</p>	<p>Ouvrir plus la diversité en s'appuyant sur différents calendriers pour en extraire des manifestations très diverses (Noël, la fête du travail, le nouvel an Chinois, L'Aïd, les œufs dans le jardin etc....).</p> <p>Choisir des fêtes qui représentent la vie de chaque communauté présente sur le territoire, mais aussi des fêtes Laïques.</p> <p>Avoir un rôle éducatif autour de ce calendrier de manifestations, pour faciliter la connaissance et l'acceptation de l'autre.</p>	<p>Chaque secteur dans son fonctionnement au nom du centre social.</p>

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Identification du problème

Description de la situation rencontrée.	Une maman demande si son enfant pourra faire la prière à 17 h pendant le camp d'été.	
Description du problème posé.	<p>Le rythme personnel de l'enfant ne doit pas conditionner le rythme de l'activité du groupe. Il n'y a pas de locaux adaptés pour que l'enfant puisse s'isoler pour effectuer sa prière. Il peut être alors aux yeux de tous. Les animateurs ne doivent pas être garants de ce rythme à respecter.</p>	L'isolation de l'enfant peut poser des problèmes de sécurité.
Rappel des valeurs du centre social sur la question de la laïcité.	<p>Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun. Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social. Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail. Les activités et la disponibilité des professionnels et des bénévoles ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses. Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.</p>	
Ces valeurs de laïcité sont elles remises en cause ?	<p>Les valeurs de laïcité sont remises en cause. Les activités et la disponibilité des professionnels ne peuvent pas être conditionnées par des pratiques religieuses.</p>	

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Résolution du problème

<i>Rappel des finalités de l'action Dans lequel à lieu le problème</i>	<i>Quel obstacle rencontrons nous ? Logistiques, humain, financier...</i>	<i>Qu'elles propositions faire compatibles avec nos principes ?</i>	<i>Qui met en œuvre ?</i>
<p>Les règles de vie du groupe facilitent des moments importants de collectivité et des moments individuels.</p> <p>L'expérience en dehors du cercle familial doit favoriser l'autonomie tout en apprenant à vivre ensemble.</p>	<p>L'enfant peut ne pas participer au camp.</p>	<p>Informers les parents, que des moments individuels peuvent être possibles au moment du coucher pour la prière de ceux qui le souhaitent, en restant discret et sous la responsabilité de l'animateur.</p> <p>Rappeler aux parents les avantages et contraintes de la vie d'un groupe en camp. Les salariés ne sont pas garants du respect de ce rite religieux, c'est à l'enfant d'être responsable de sa vie intime.</p> <p>Donner aux parents les valeurs de laïcité qui existent au sein du centre social.</p>	<p>Chaque secteur dans son fonctionnement au nom du centre social.</p>

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Identification du problème	
Description de la situation rencontrée.	Pendant un repas en soirée à la période du ramadan, avec un public adolescents, le groupe écoute une radio religieuse avec l'animateur, pour savoir à quelle heure ils doivent commencer le repas.
Description du problème posé.	L'activité repas vit au rythme de la radio religieuse. L'animateur cautionne ce rythme. Les enfants qui ne sont pas croyants subissent une influence religieuse.
Rappel des valeurs du centre social sur la question de la laïcité.	Les Centres Sociaux de X reconnaissent la pluralité des convictions religieuses ou non et sont ouverts à toutes les cultures dans le respect de chacun. Aucune culture ou religion ne peut jouer un rôle dominateur ou excluant dans le cadre du fonctionnement du centre social. Les cultures et pratiques différentes doivent tenir compte de priorités budgétaires et financières, ainsi que des contraintes de la vie collective et des obligations du travail. Les activités et la disponibilité des professionnels ne peuvent pas être conditionnées par des rituels ou des pratiques religieuses. Le Centre Social, sans être attaché à des croyances religieuses ou convictions politiques, doit garder son rôle de promotion de l'épanouissement de l'individu.
Ces valeurs de laïcité sont elles remises en cause ?	Oui les valeurs du centre social sont remises en cause, car un groupe influence la vie d'une activité pour une pratique religieuse.

La Laïcité à l'usage des éducateurs

Résolution du problème

<i>Rappel des finalités de l'action Dans lequel à lieu le problème</i>	<i>Quel obstacle rencontrons nous ?</i>	<i>Qu'elles propositions faire ?</i>	<i>Qui met en œuvre ?</i>
Développer la notion de respect de l'autre. Ne pas développer des attitudes d'influence ou de pression vis-à-vis d'autres jeunes.	Aucun	Aucune écoute de radio religieuse au Centre Social, sauf si projet de travail. Laisser se dérouler l'activité mais permettre aux jeunes qui veulent rompre le jeûne de le faire discrètement ; Ne pas adapter le rythme de l'activité au rythme du ramadan. Proposer des activités qui ne créent pas de problèmes dans des périodes sensibles.	

**Les Centres Sociaux de X (département du Rhône)
Année 2005- 2006**